

# COMMUNE DE CRESSONSACQ

Département de l'Oise  
Arrondissement de CLERMONT  
Canton de SAINT JUST EN CHAUSSEE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Membres :</b>	Le vingt huit septembre deux mil dix à vingt heures
<b>- en exercice :</b> 11	Le Conseil Municipal de CRESSONSACQ s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son Maire : Monsieur POTELLE Jean-Jacques.
<b>- présents :</b> 10	<u>Présents:</u> POTELLE Jean-Jacques, AUBERT Claude, BULLOT Brigitte, NAUDI Odile, GUIZELIN Robert, LARDON Maryse TAUPIN Christian, TOURNOIS Michel, DOISY Hubert, GROHE Jean-Pierre
<b>- votants :</b> 11	<u>Absente excusée:</u> M. David SCHULLER a donné pouvoir à M. TAUPIN Christian
<b>Convocation en date:</b> 23/09/ 2010	<u>Secrétaire de séance élu :</u> Monsieur TAUPIN Christian
<b>Affichée le :</b> 23/09/ 2010	

### ORDRE DU JOUR :

- Travaux voirie communale : examen de devis - Décision budgétaire modificative N°1 - Acceptation de don - Colis des Anciens de fin d'année	- Information sur l'extension du village - Information sur la création de cellules économiques - Bulletin d'informations communales de fin d'année - Questions diverses
--	--

### OBJET :

#### CM-2010-45

#### TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE : CHEMIN D ERAINE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Chemin d'Eraine actuellement enherbé doit être réaménagé à neuf afin de permettre la liaison de camion pour la campagne betteravière. Il présente deux devis, pour la création d'un revêtement stable qu'il soumet aux membres du Conseil Municipal.

#### TRAVAUX DE MISE EN FORME

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal retienne la proposition de l'entreprise Alain SYOËN de CATILLON FUMECHON qui s'élève à 3120 euros HT ou 3731.52 euros TTC, et autorise Monsieur le Maire à passer commande de ces travaux.

#### ACQUISITION DES MATERIAUX :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la sucrerie de CHEVRIERES met à la disposition de la commune de CRESSONSACQ le mâchefer pour le revêtement final, mais qu'il convient que la commune achète les matériaux de fonds soient ballasts et Fraisât 196 tonnes à 11.07 euros la tonne soit : 2169.72 euros HT ou 2594.99 euros TTC auquel il faut ajouter le prix du transport.

Monsieur le Maire estime le coût de l'ensemble de l'opération à 10 000 euros HT soit 11960 euros TTC.

Les membres présents du Conseil Municipal après délibération accepte l'ensemble des travaux et achat proposés et autorise Monsieur le Maire à signer les différentes commandes.

#### CM-2010-46

#### DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe qu'une décision budgétaire modificative doit être prise afin de pouvoir payer les travaux de voirie du chemin d'Eraine et propose :

- MOINS 11960 euros au 2315-110 pour PLUS 11960 euros au 2315-118

Les membres présents approuvent cette proposition et autorise Monsieur le Maire à prendre cette décision budgétaire modificative.

#### CM-2010-47

#### ACCEPTATION DE DON

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a reçu un don de 20 euros de CANICOURS. Les Membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à accepter ce don et à le transmettre aux services de la Trésorerie.

#### **CM-2010-48**

##### **COLIS DE FIN D ANNEE DES ANCIENS**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal plusieurs colis possibles pour honorer les Anciens de plus de 65 ans pour leur colis traditionnels de Noël.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal autorise Monsieur le Maire à commande 46 colis d'un montant de 24.81 euros auprès de COLIS GOURMANDS

#### **CM-2010-49**

##### **INFORMATIONS SUR L EXTENSION DU VILLAGE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que SOFIDEF a déposé un permis de construire groupé pour 16 habitations dans la zone 1NaH.

#### **CM-2010-50**

##### **INFORMATION SUR LA CREATION DE CELLULES ECONOMIQUES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet de création de cellules économiques ne pourra pas recevoir d'aide financière, que seuls les EPCI et Syndicat Mixtes ou encore associations peuvent prétendre à concourir au PER (Pôle d'excellence rurale) et qu'à ce titre, la communauté de Communes du Plateau Picard pourrait se porter candidate pour porter ce projet et déposer le dossier, la commission travaille actuellement sur cette possibilité.

#### **CM-2010-51**

##### **BULLETIN D INFORMATIONS COMUNALES DE FIN D ANNEE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le bulletin d'informations communal de fin d'année doit être mis en préparation et compte sur la production de textes et documents. **Réunion 9 octobre à 19h pour tous les volontaires.**

##### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'employé communal s'est fait voler une débroussailleuse et un souffleur alors qu'il travaillait en bordure de la rue du Bois. Monsieur le Maire a porté plainte auprès de la Gendarmerie de LA NEUVILLE ROY, le préjudice commis s'élève à 1630 euros TTC.

Monsieur le Maire présente un courrier de l'UMRAC de l'OISE proposant d'ériger un buste en bronze en l'honneur de Monsieur Marcel DASSAULT Ancien Député de l'Oise et sollicite à cet effet la participation de notre commune pour financer de projet qui s'élève à près de 20000 euros.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu en date du 14 juin une demande de subvention de l'association sportive du Collège Abel Didelet.

Madame AUBERT Demande quand les feux clignotants de la Rue Neuve et de la Rue du Jeu de l'Arc seront de nouveau en service. Monsieur le Maire l'informe que le renouvellement de ces feux défectueux est prévu, mais la date n'est pas encore définie.

Madame BULLOT et Monsieur DOISY font remarquer que les plantations de rosiers au square de la rue Verte sont réussies, mais il faudrait les compléter par des plantations identiques le long du calvaire qui a besoin d'être mis en évidence. Le budget pour réaliser étant disponible, cette réalisation pourra se faire dès que possible. Monsieur POTELLE demande que d'autres lieux soient paysagers comme la pointe entre les rues Bullo et Rue du Jeu de l'Arc, il convient d'y réfléchir et charge Madame BULLOT de faire des propositions, de même pour la bordure à gauche du cimetière face à l'église.

Monsieur POTELLE informe le Conseil Municipal du remplacement de l'aspirateur de l'école (255 euros)

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Le Maire,

Jean-Jacques POTELLE